

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Eliane GEOFFROY - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Geneviève TABARET – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ - Cyril BRUZZESE - Corinne JOURDAN - Serge BERNARD- Clémentine FIGUET - Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Ilyes TELALI

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS : 8

VOTANTS : 25

POUR : 25

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2023-69

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Claude VARENNES) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) – - Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) - Emilie RATTON (pouvoir à Yannick PAQUE) - - Hélène TALARCZYK (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) Pascal ROUSSET (pouvoir à Jérémie VIAL) - Yann FLAMANT (pouvoir à Jean Pierre PODKOWA) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Sébastien BIZET)

Étaient absents excusés : Madame Nathalie LACOSTE et Monsieur Patrick RAMON -

Mme Clémentine FIGUET été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : avis ICPE CCBGreentech

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7, R512-46-1 à R512-46-30,

Considérant que la société CCB Greentech a déposée auprès de la direction départementale de la protection des populations, une demande d'enregistrement en vue de mettre en place une ligne de production de granulats de bois sur le site qu'elle occupe au 515 route de Marcollin,

Considérant que la consultation du public sur ce dossier est ouverte du 19 juin au 17 juillet 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable
- CHARGE M le Maire de porter à connaissance de la société CCB Greentech cet avis

Le Maire

Yannick PAQUE

